Image not found or type unknown

Capital décès : délai versement

Par **Amp40**, le **05/03/2024** à **10:20**

Bonjour,

L'assurance complémentaire de ma maman décédée il y a cinq ans, me contacte en novembre 2023 pour le versement d'un capital décès (???).

Je fournis les pièces demandées, elles sont en la possession de ladite assurance depuis le 13 janvier 2024.

Depuis pas de versement et mes appels réguliers obtiennent les mêmes réponses : "on a du retard, ce sera traité la semaine prochaine, un responsable va traiter rapidement le dossier....."

Le délai prévu par la loi pour le versement du capital décès n'est il pas de un mois après réception du dossier complet ?

Je vous remercie de bien vouloir répondre à ma question.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **05/03/2024** à **12:17**

Bonjour et bienvenue

Il est fréquent que ce délai soit un, peu dépassé, je vous conseille d'attendre que 2 mois soient écoulés, avant d'adresser une réclamation écrite et en R/AR, au médiateur de la compagnie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés